

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-trois, le 05 du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation du conseil municipal : le 30 mars 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Florence BURNEAU, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, Mme Emmanuelle FOUASSON, Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Michel MORACCHINI, Mme Charlène MARIE, Mme Myriam PRAUD

Excusés ayant donné procuration : M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à Mme Catherine COESLIER), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC), M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE)

Désigné secrétaire de séance : Mme Charlène MARIE

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	15	4	19	19	0	0

////////////////////////////////////

DEL2023-019 - Affaires financières : Approbation du compte de gestion 2022 du budget Commune

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du budget « Commune » pour l'exercice 2022 établi par le receveur municipal.

Sur l'avis de la commission Finances du 29 mars 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget « Commune » pour l'exercice 2022 établi par le receveur Municipal.

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 085-218500114-20230405-DEL2023_019-DE

DELIBERATION PUBLIEE

Le 29/06/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 29/06/2023



Le Maire,
Louis GIBIER



La secrétaire de séance,
Charlène MARIE

Marie -